

LA PRÉSIDENTE

Agen, le 19 JAN. 2021

Monsieur Benoît ELLEBOODE
Directeur général de l'ARS Nouvelle-
Aquitaine
Espace Rodesse
103 bis, rue Belleville
CS 91704
33063 BORDEAUX Cedex

Monsieur le Directeur général,

Par courrier en date du 12 janvier 2021, vous sollicitez le Département de Lot-et-Garonne pour participer à la campagne de vaccination contre la COVID-19.

Depuis plusieurs semaines, les collectivités locales ont en effet proposé au Gouvernement et à leurs agences de les épauler dans la mise en œuvre de cette campagne de vaccination nationale essentielle pour sortir de la pandémie.

Bien que le Département ne soit pas compétent en matière de santé publique, parce que la situation l'exige et parce que les Lot-et-Garonnais, dans leur immense majorité, attendent impatiemment de pouvoir être vaccinés, je suis prête à mobiliser les agents et les moyens de la collectivité à cet effet.

Concrètement, j'ai demandé à mes services de rencontrer la délégation départementale de l'ARS dès le 13 janvier 2021, ce qui a permis de mieux cerner les besoins de l'agence.

D'une part, vous sollicitez le Département pour assurer la vaccination des résidents de plus de 65 ans dans les établissements sociaux et médicaux-sociaux qu'il autorise (résidences autonomie, résidences services, foyers de vie, etc.). Je vous donne mon accord et je vous confirme que la collectivité prendra en charge la vaccination de plus de 900 résidents. En outre, j'affirme que le Département peut assurer cette vaccination en moins d'un mois, pour autant que nous disposions des doses de vaccins nécessaires.

D'autre part, vous avez demandé que le Département puisse assurer la vaccination des personnes âgées de plus de 75 ans, isolées et sans médecin traitant. Je vous donne également mon accord sur ce point et je vous précise que ce sont les professionnels de santé mobilisés par la collectivité qui se déplaceront pour cela dans les territoires.

Concrètement, les personnes concernées seront repérées en amont avec l'aide de la CPAM (qui dispose d'un recensement des personnes sans médecin traitant) et des maires (qui ont mis à jour le recensement des personnes fragiles en actualisant, dès le début de la crise, le registre nominatif communal prévu à l'article L.121-6-1 du code de l'action sociale et familiale). Un partenariat avec l'UNA, qui dispose d'un bus de l'autonomie, permettra de disposer d'un mini-centre mobile de vaccination qui se rendra dans les secteurs les plus éloignés des grands centres de vaccination.

Dans les deux cas, le Département s'appuiera à la fois sur des personnels de santé récemment retraités et sur des personnels de santé en activité, sous réserve de ne pas désorganiser des missions essentielles comme la protection maternelle et infantile (PMI) qui ne peuvent être interrompues, surtout dans les périodes de confinement ou de semi-confinement à répétition que nous connaissons. En ce qui concerne les personnels de santé retraités, je vous demande de me préciser très rapidement le cadre légal et administratif dans lequel l'Assurance maladie pourra les prendre en charge (rémunération, couverture assurantielle, etc.). Il s'agit d'un point critique : sans une réponse rapide de votre part, le démarrage des opérations de vaccination serait retardé.

Enfin, six centres de vaccination ont été mis en place en Lot-et-Garonne pour les premières phases qui visent des publics spécifiques. Dès lors que la population visée sera plus importante, il sera souhaitable de déployer davantage de centres de santé, au plus près des populations et en complément du travail accompli par la médecine de ville.

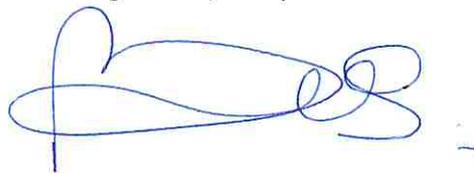
Aussi, je vous précise d'ores et déjà que plusieurs bâtiments propriété du Département pourraient être utilisés : l'annexe (Orangerie) de l'Hôtel du Département à Agen, la sous-préfecture de Nérac, les gymnases des collèges Josph Chaumié à Agen, Jean Boucheron à Castillonnès et Jean Monnet à Fumel (sous réserve de l'accord des chefs d'établissements concernés). Je vous propose d'organiser des visites avec vos équipes pour vérifier que ces lieux seraient adaptés à la mise en place de centres de vaccination et évaluer le matériel nécessaire pour les équiper (postes informatique, mobilier, etc.), matériel que le Département est prêt à mettre gracieusement à votre disposition.

Toutes ces propositions pourront être discutées et affinées dans le cadre du comité opérationnel de vaccination mise en place votre délégué départemental.

Je souhaite très sincèrement que l'accélération de la campagne de vaccination, voulue et annoncée au plus haut niveau de l'Etat, se traduise très concrètement sur le terrain.

Vous pouvez compter pour cela sur l'engagement et le pragmatisme du Département de Lot-et-Garonne, de ses élus et de ses agents.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.



Sophie BORDERIE
Présidente du Conseil départemental